

Prévention des incivilités

Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a placé la question de la sécurité comme l'une des priorités de l'année 2011/2012 (note d'information 31 août 2011). Conformément aux orientations ministérielles, l'ifac œuvre dès à présent auprès d'établissements scolaires par le biais d'actions de sensibilisation.

Conscient des enjeux liés à la prévention de toute forme d'incivilité hors milieu scolaire, l'ifac propose également aux collectivités un accompagnement de leurs équipes éducatives afin de garantir un cadre propice à l'épanouissement des enfants de la commune.

Public concerné

Les actions de prévention des incivilités sont destinées aux enfants des accueils périscolaires et de loisirs, aux animateurs et directeurs de ces structures.

Objectifs de l'action

- Identifier la fréquence et les formes d'incivilité en accueil périscolaire et de loisirs
- Construire des actions ciblées de sensibilisation à destination des enfants
- Accompagner les animateurs et directeurs dans la gestion et la prévention des incivilités

Description de l'action

L'action proposée par l'ifac vise à la mise en place d'un véritable dispositif d'évaluation, d'action et de suivi des incivilités sur le territoire d'une collectivité.

Phase d'observation

1. Recueil de données

L'ifac a conçu un registre des incivilités à destination des animateurs. Face aux contraintes de temps dans les accueils périscolaires et de loisirs, l'outil permet de recenser très rapidement les incivilités survenues dans l'enceinte ou en dehors de l'établissement. Il est, dans l'esprit et dans la facilité d'utilisation, similaire au cahier d'infirmerie. En moins d'une

minute, chaque animateur pourra inscrire dans le registre, l'incident dont il a été témoin. Le registre est un simple outil de recensement d'actes, de comportements, de situations, le principe d'anonymat sera strictement respecté.

Avant chaque période de vacances, les registres seront récupérés par l'ifac afin de compiler les données et proposer, lors des comités de suivi, la cartographie des incivilités sur les accueils de la ville suivant plusieurs entrées : type d'incivilité, groupe auquel appartient les auteurs et des victimes, jour de la semaine, type d'intervention face à l'incivilité, évolution entre chaque comité...

En marge des éléments statistiques, nécessaires à la mise en place de réponses adéquates, le registre des incivilités incite les animateurs à relever les causes des incivilités et le positionnement des adultes face à ces actes. Les données qualitatives pourront être utilisées lors des temps d'échange.

L'ifac présentera sur les résultats statistiques au comité de suivi qui s'appuiera sur ces données pour déterminer les actions à mener sur les accueils de mineurs à destination des enfants et des animateurs.

2. Les temps d'échange

L'association propose l'animation de groupes de parole à destination des personnels d'animation. Les participants pourront faire part de leurs constats des incivilités, éclairer les données recueillies (cf. action 1), exprimer librement les difficultés rencontrées, partager leurs expériences,





se nourrir des pratiques de leurs collègues et du formateur...

En marge de ce travail collectif, l'ifac propose l'organisation d'entretiens individuels pour les animateurs et directeurs en faisant la demande.

3. Comité de suivi

Le comité de suivi aura pour fonction d'assurer une surveillance continue des incivilités survenues dans les accueils périscolaires et de loisirs de la ville. Ses membres analyseront et décrypteront les données collectées, recenseront les besoins des enfants et des animateurs, définiront les modalités d'actions possibles.

Dans sa forme initiale, le comité de suivi sera composé de représentants de la Mairie (Directeur général, Responsable du service enfance et jeunesse, Responsable du service scolaire, Responsable du service prévention), de représentants des accueils de mineurs et de membres de l'ifac.

Afin de nourrir la réflexion collective, la forme "élargie" du comité de suivi permettra l'accueil de partenaires habituels des accueils comme les enseignants, les représentants de parents d'élèves...

Phase d'action

Le plan d'action sera déterminé par le comité de suivi et pourra prendre la forme suivante :

1. Les modules de formation

Institut de formation, l'ifac forme chaque année, directeurs, animateurs et stagiaires à la mise en œuvre d'une relation éducative de qualité envers les enfants et les jeunes. Notre réseau de formateurs expérimentés pourront travailler avec les animateurs et directeurs à *

- Pratiquer l'écoute active
- S'affirmer face à un groupe
- Sanctionner de manière éducative
- Maîtriser la méthodologie de résolution de conflits & la relation d'aide
- Approfondir ses connaissances des publics 6/8 ans et 9/12 ans
- Appréhender l'influence du groupe sur le comportement de l'individu
- Détecter et agir face à la souffrance chez l'enfant, chez l'adulte

* Liste non exhaustive

Au-delà des modules de formation dispensés à l'ensemble de l'équipe d'animation, l'ifac renforcera les compétences managériales des équipes de direction pour soutenir efficacement

les animateurs dans l'identification de toute forme d'incivilité et la mise en œuvre d'actions de prévention et de traitement.

2. La citoyenneté dans le projet pédagogique de l'ADM

L'association travaillera avec les directeurs autour de la notion de citoyenneté et de son application concrète et quotidienne dans les accueils de mineurs. S'appuyant sur une méthodologie de projet éprouvée, les formateurs professionnels aideront les directeurs à inscrire dans leur projet pédagogique un objectif lié à la citoyenneté, à sensibiliser et associer leurs animateurs à la démarche, à garantir sa mise en œuvre et son évaluation.

3. Le jeu citoyen

Lors d'une animation ludique en 3 temps, les enfants abordent les questions des droits et devoirs du citoyen, des violences physiques, des insultes, des menaces, des humiliations, du racket, des dégradations mobilières, du droit à l'image et du respect de la vie privée... Les modules sont préparés et adaptés en concertation avec les équipes d'animation et de la Ludothèque au regard des données recueillies lors de la première phase.

Module 1 : jeu de plateau

Jeu de questions / réponses en équipes, encadré par un animateur.

Module 2 : intervention d'un spécialiste

Débat et complément d'information sur les problématiques soulevées ou repérées pendant le premier module par l'animateur.

Module 3 : soirée thématique, débat

Une rencontre thématique est proposée à destination des adultes. Ce temps permet de réunir les parents et les acteurs éducatifs afin de les impliquer quant à l'action menée et de faire un retour des constats effectués. Tout en se basant sur les réflexions et les interrogations du public, le spécialiste et l'animateur proposent repères et outils face aux situations énoncées.

Calendrier

L'ifac propose à titre indicatif les échéances suivantes :

- Phase d'observation : d'avril à fin juin 2012.
- Présentation des résultats statistiques en septembre 2012.
- Phase d'action à partir d'octobre 2012 à l'exception de l'intégration de la citoyenneté dans le projet pédagogique (démarrage dès septembre 2012).